

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° SPE520

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Savary, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 11 QUATER C

- I. - Après la référence : « L. 4362-10 », insérer les mots : « et le 2° de l'article L. 4362-11 ».
- II. - En conséquence, substituer aux mots : « est supprimé », les mots : « sont supprimés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence, visant à supprimer, à l'article L. 4362-11 du code de la santé publique, la référence au premier alinéa de l'article L. 4362-10 du même code, qui est supprimé à cet article.